

Rapport de la Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal

Gestion communale 2023

1<sup>ère</sup> partie

## TABLE DES MATIERES

|      |  |    |
|------|--|----|
| 1.   | Administration générale .....  | 3  |
| 1.1  | Conseil communal.....  | 3  |
| 1.2  | Municipalité .....   | 6  |
| 1.3  | Personnel communal .....   | 7  |
| 1.4  | Votations.....   | 9  |
| 1.5  | Naturalisation .....   | 10 |
| 1.6  | Visite préfectorale.....   | 10 |
| 1.7  | Aménagement du territoire et police des constructions.....             | 11 |
| 1.8  | Vie communale, vie du village et des sociétés.....                     | 14 |
| 1.9  | Gestion des archives .....   | 17 |
| 1.10 | Informatique .....   | 17 |
| 2.   | Finances .....   | 17 |
| 2.1  | Tâches quotidiennes et diverses.....                                   | 17 |
| 2.1  | Rapport des comptes communaux.....                                     | 17 |
| 3.   | Forêts, ruisseaux et bâtiments .....                                   | 18 |
| 3.1  | Forêts .....   | 18 |
| 3.2  | Refuge des Quatre Croisées.....  | 19 |
| 3.3  | Autorisations d'abattage .....   | 19 |
| 3.4  | Ruisseaux et sentiers .....  | 19 |
| 3.5  | Castors .....  | 19 |
| 3.5  | Bâtiments.....   | 20 |
| 4.   | Travaux publics / Déchets / STEP-STAP .....                            | 23 |
| 4.1  | Voirie - routes .....  | 23 |
| 4.2  | Gestion des déchets.....   | 25 |
| 4.3  | STEP / STAP et réseau des canalisations EC-EU .....                    | 27 |
| 5.   | Formation / jeunesse / culture / église .....                          | 28 |
| 5.1  | Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) .....              | 28 |
| 5.2  | Bibliothèque de Savigny - Forel (Lavaux).....                          | 29 |
| 6.   | Police / défense incendie / protection civile .....                    | 29 |
| 6.1  | Police locale .....  | 29 |
| 6.2  | Office communal de la population .....                                 | 30 |
| 6.3  | Service de Défense Incendie et Secours Cœur de Lavaux (SDIS).....      | 31 |
| 6.4  | Organisation régionale de protection civile de Lavaux-Oron (ORPC)..... | 32 |
| 7.   | Affaires sociales .....  | 33 |
| 7.1  | Association régionale pour l'action sociale (ARAS).....                | 33 |
| 7.2  | Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).....               | 33 |
| 7.3  | Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERRO).....         | 33 |
| 8.   | Service des eaux .....   | 34 |
| 9.   | Conclusions.....   | 39 |

## PREAMBULE

Madame La Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), article 93 c,
- du Règlement du 6 novembre 2014 du Conseil communal de Forel (Lavaux), article 92,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport sur la gestion communale de l'exercice 2023.

Ce document apporte une information générale de l'activité municipale pendant l'année écoulée.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ces pages.

### 1. Administration générale

#### 1.1 Conseil communal

Le Bureau du Conseil communal est composé des personnes suivantes :

Présidente : Mme Corinne Rouge

Vice-Présidente : Mme Isabelle Venetz

Secrétaire : Mme Lizbett Décombaz

Secrétaire remplaçante : Mme Jeannette Tornare

Scrutateurs : Mme Marianne Lavanchy / M. Aurélien Godat

Scrutateurs suppléants : M. Thomas Sonnay / M. Serge Jaunin

Huissier : M. Patrick Aubort (hors Conseil)

En 2023, sept préavis ont été présentés au Conseil communal. Ils ont été acceptés sans modification.

|                   |   |
|-------------------|---|
| Préavis n° 1-2023 | Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « En Bourloud et Pra Lovat » avec demande de crédit |
| Préavis n° 2-2023 | Comptes de l'exercice 2022 et rapport sur la gestion de la Municipalité   |
| Préavis n° 3-2023 | Assainissement de l'éclairage public avec demande de crédit   |
| Préavis n° 4-2023 | Réfection de la Route de Grandvaux (RC 764 C-S), traversée du hameau de la Tuilière, avec demande de crédit                               |
| Préavis n° 5-2023 | Budget 2024   |

|                   |   |
|-------------------|---|
| Préavis n° 6-2023 | Extension de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « La Chesaude et la Diligence » avec demande de crédit |
| Préavis n° 7-2023 | Octroi d'un crédit pour la révision du Plan général d'affectation (PGA)   |

Le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises, les 30 mars 2023, 22 juin 2023, 12 octobre 2023 et 15 décembre 2023. Les Conseiller-ère-s se sont montrés assidus et tous les élus participent de manière active aux séances.

Le Bureau du Conseil se réunit une à deux fois avant chaque Conseil pour la nomination des Commissions et la préparation des ordres du jour. L'envoi des documents est fait par courrier postal dans les délais impartis par le règlement.



De gauche à droite : Thomas Sonnay (scrutateur suppléant), Corinne Rouge (Présidente), Isabelle Venetz (vice-présidente), Marianne Lavanchy (scrutatrice), Jeannette Tornare (secrétaire remplaçante), Lizbett Décombaz (secrétaire), Aurélien Godat (scrutateur), manque Serge Jaunin (scrutateur suppléant)

## Formation

La Présidente et la Secrétaire ont suivi le 4 juillet 2023 une séance de présentation du logiciel Suisse Vote pour le dépouillement par scannage des bulletins. L'achat de ce logiciel a été porté au budget 2024.

Le 21 septembre 2023, les membres du Bureau et la Secrétaire municipale ont participé à une séance de formation sur le dépouillement mise sur pied par le Bureau électoral cantonal, Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), en vue des élections fédérales.

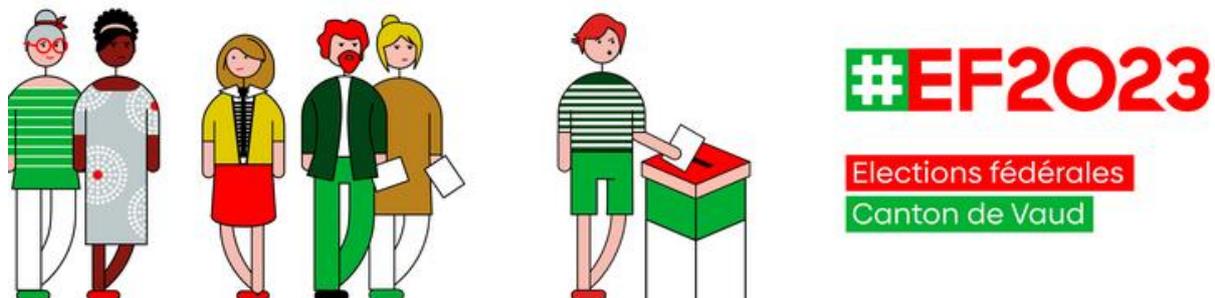
## Votations



Le Bureau électoral a organisé le dépouillement du seul dimanche de votation de l'année 2023 (les résultats détaillés se trouvent en page 10).

Les dimanches de votation, le bureau se réunit à 8h30 pour le briefing et un café-croissants. La Présidente en profite pour rappeler à chacun le cadre légal et les consignes. Le travail de dépouillement commence à 9h. La Secrétaire et la Secrétaire remplaçante effectuent le travail de rentrée des votants dans le programme. Quatre personnes effectuent le dépouillement et une personne s'occupe de l'urne de 10h à 11h pour quelques habitués.

## Elections fédérales



Dans le cadre de ces élections, le Service communal de la population a été amené à contrôler les qualités d'électrice·teur·s des candidat·e·s et des parrains.

Le dimanche 22 octobre 2023, les citoyen·ne·s suisses se sont rendus aux urnes pour le 1<sup>er</sup> tour des élections fédérales. Le Bureau électoral a parfaitement maîtrisé la matière, grâce à une bonne organisation. Treize membres du Conseil communal ont été convoqués en plus des six personnes qui font partie du bureau. Quatre binômes ont dépouillé les bulletins du Conseil National et trois ceux du Conseil des Etats. La population a joué le jeu avec une belle participation de 51.06 %. Ce dimanche sept femmes et douze hommes ont été élus au Conseil National et un seul siège sur deux a été pourvu au Conseil des Etats.

Le 2<sup>ème</sup> tour de ces élections a eu lieu le 12 novembre 2023. Sept scrutateurs ont participé au dépouillement. Un Conseiller aux Etats a été élu à cette occasion.

## 1.2 Municipalité

Au cours de l'année 2023, la Municipalité s'est réunie à 36 reprises en soirée et 10 fois en journée. Elle a été appelée à se faire représenter lors d'assemblées, de séances d'information, d'entretiens, de visites de chantier, ... Des rencontres avec le Bureau du Conseil communal sont également régulièrement fixées afin de coordonner les différentes tâches à mener.

### Législature 2021 - 2026 (répartition des dicastères du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026)

| Dicastères   | Responsable                     | Remplaçant                      |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Administration générale, finances, estimations fiscales, santé publique, services sociaux et police                    | Perret Bernard<br>Syndic        | Genton Jean-Marc<br>Vice-Syndic |
| Service des eaux et SDIS   | Genton Jean-Marc<br>Vice-Syndic | Colomb André<br>Municipal       |
| Service des forêts, protection civile, cours d'eau et terrains communaux   | Cordey Roger<br>Municipal       | Chapalay Roseline<br>Municipale |
| Service de voirie, travaux, routes, terrains de sport et eaux claires hors zone à bâtir                                | Chapalay Roseline<br>Municipale | Cordey Roger<br>Municipal       |
| Service de l'épuration des eaux usées, eaux claires dans les zones à bâtir, STEP et gestion des déchets                | Colomb André<br>Municipal       | Godat Michel<br>Municipal       |
| Police des constructions, aménagement du territoire, relation avec les sociétés locales, internet et informatique (IT) | Flotron Nicolas<br>Municipal    | Perret Bernard<br>Syndic        |
| Service des écoles, accueil enfance et bâtiments communaux   | Godat Michel<br>Municipal       | Flotron Nicolas<br>Municipal    |



De gauche à droite : Nicolas Flotron, Michel Godat, Jean-Marc Genton, Bernard Perret, Roseline Chapalay, Roger Cordey et André Colomb

## **Gestion du risque de pénurie énergétique**

Durant la fin de l'hiver 2022-2023, la Municipalité a continué à se préoccuper de la gestion du risque de pénurie et des plans de délestage. La mise en place de plans de continuité, de points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie ou autre catastrophe a été prévue conformément aux demandes fédérales et cantonales. Même si la pénurie redoutée n'a pas eu lieu, des réflexions pour savoir ce qu'une Commune telle que Forel (Lavaux) peut faire pour ses habitants en cas de pénurie ou de graves menaces ont été menées et des solutions trouvées.

## **Durabilité et climat**

Cet enjeu figure au Programme de législature du Canton. Ce dernier a adopté en juin 2023, des mesures pratiques pour mettre en action le Plan climat cantonal. Certaines vont toucher les Communes, notamment en ce qui concerne les subventions, par exemple pour l'élaboration d'un plan énergie climat communal (au budget 2024) ou la révision de la législation (consultation des Communes dans le cadre de la loi vaudoise sur l'énergie). Les enjeux de la durabilité et du climat font également partie des réflexions sur les dossiers qui se trouvent sur la table de l'Exécutif dans chaque dicastère.

### **1.3 Personnel communal**

#### **Traitements**

Alors que les salaires n'ont pas été indexés en 2022 (indice de référence : juin 2018 à 115.5), la Municipalité a décidé une indexation des salaires 2023 sur la base de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (IPC) durant cet exercice.

#### **Formation**

La formation continue est un pilier important de la politique des ressources humaines de la Commune. Elle amène une plus-value essentielle à l'administration et aux collaborateurs. Les principales formations et séminaires sont détaillés ci-après :

- formation sur le module comptable du Service des eaux,
- formation sur la gestion des produits chimiques dans l'entreprise,
- formation plateformes élévatrices 3a + 3b + 1a + 1b,
- formation sur la gestion du personnel dans les Communes,
- formation sur la péréquation financière,
- formation sur la vérification d'identité,
- formation surveillant de réseau,
- formation sur la loi vaudoise sur la circulation routière et ordonnance pénale,
- formation sur le droit à l'information et la protection des données,
- formation sur le contrôle des habitants,
- certificat exécutif en management et action publique Idheap,
- formation sur la communication communale et institutionnelle.

**Mutations du personnel communal**Service de la population

Arrivée de Madame Evelyne Amaudruz au 01.07.2023 (collaboratrice).

Départ de Madame Julie Rouge au 31.01.2023 (collaboratrice)

Voirie

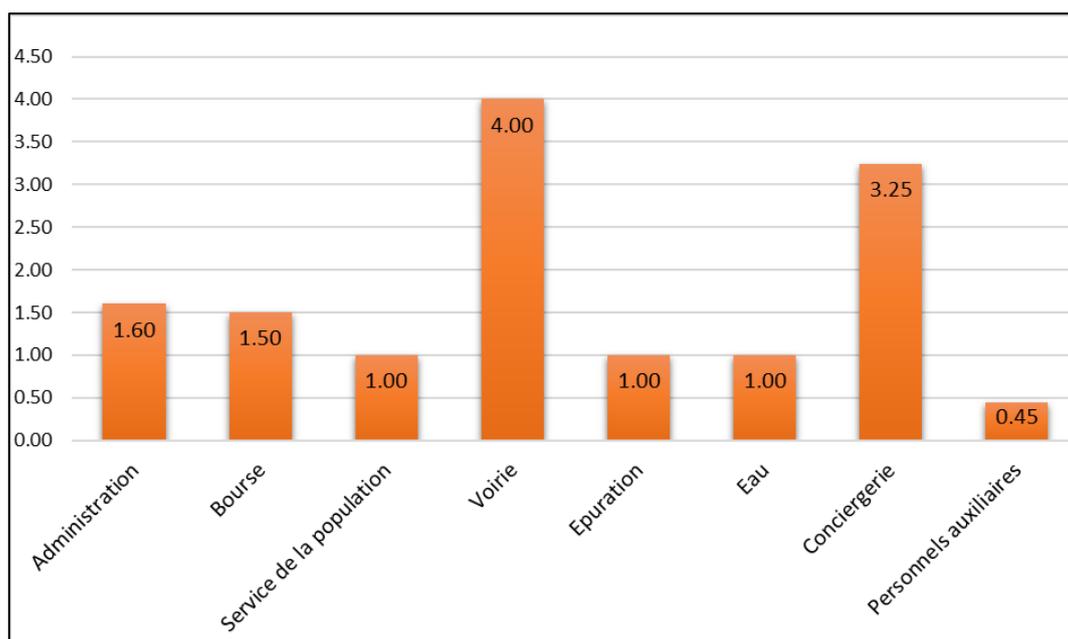
Arrivée de Monsieur Benoît Gottofrey au 09.01.2023 (collaborateur de la voirie).

**Effectif du personnel communal en 2023**

| Services                        | Fonction   | Taux en % |
|---------------------------------|--|-----------|
| <b>Administration</b>           | Secrétaire municipale                              | 100.00%   |
|                                 | Secrétaire administrative et Préposée LVCR         | 60.00%    |
| <b>Bourse</b>                   | Boursier communal                                  | 100.00%   |
|                                 | Boursière communale adjointe                       | 50.00%    |
| <b>Service de la population</b> | Préposée   | 60.00%    |
|                                 | Collaboratrice                                     | 40.00%    |
| <b>Voirie</b>                   | Responsable  | 100.00%   |
|                                 | Collaborateur de la voirie                         | 100.00%   |
|                                 | Collaborateur de la voirie                         | 100.00%   |
|                                 | Collaborateur de la voirie                         | 100.00%   |
| <b>Epuration</b>                | Responsable STEP/STAP/déchetterie                  | 100.00%   |
| <b>Eau</b>                      | Responsable eau                                    | 100.00%   |
| <b>Conciergerie</b>             | Responsable conciergerie                           | 100.00%   |
|                                 | Agent d'exploitation                               | 100.00%   |
|                                 | Agente d'exploitation                              | 32.80%    |
|                                 | Agent d'exploitation                               | 60.00%    |
|                                 | Agente d'exploitation                              | 31.80%    |
| <b>Personnel auxiliaire</b>     | Agent d'exploitation                               | 12.00%    |
|                                 | Agente d'exploitation pour l'église                | 14.00%    |
|                                 | Agent d'exploitation pour la STEP/STAP/déchetterie | 14.00%    |
|                                 | Agente d'exploitation pour le refuge               | 5.00%     |

## Répartition du personnel par service et par secteur en équivalent plein temps (EPT) au 31.12.2023

|                 |                  |                                    |               |
|-----------------|------------------|------------------------------------|---------------|
|                 | 1.60 EPT         | pour l'administration              |               |
|                 | 1.50 EPT         | pour la bourse                     |               |
|                 | 1.00 EPT         | pour le service de la population   |               |
|                 | 4.00 EPT         | pour le service de voirie          |               |
|                 | 1.00 EPT         | pour le service de l'épuration     |               |
|                 | 1.00 EPT         | pour le service de l'eau           |               |
|                 | 3.25 EPT         | pour le service de la conciergerie | (EPT arrondi) |
|                 | 0.45 EPT         | pour le personnel auxiliaire       |               |
| <b>Total de</b> | <b>13.80 EPT</b> |                                    |               |



### 1.4 Votations

En 2023, un seul dimanche de votation a été organisé. Les habitants de la Commune ont été appelés à se prononcer sur trois objets fédéraux et un objet cantonal :

#### - 18.06.2023 (votation fédérale – 3 objets)

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Imposition minimale OCDE/G20 | Oui à 85.68% |
|                              | Non à 14.32% |
| Participation                | 41.11%       |

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Commune de Forel (Lavaux) | Oui à 87.12% |
|                           | Non à 12.88% |
| Participation             | 47.07%       |

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Loi sur le climat et l'innovation | Oui à 69.51% |
|                                   | Non à 30.49% |
| Participation                     | 41.14%       |

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Commune de Forel (Lavaux) | Oui à 54.28% |
|                           | Non à 45.72% |
| Participation             | 47.07%       |

|               |              |
|---------------|--------------|
| Loi COVID-19  | Oui à 68.15% |
|               | Non à 31.85% |
| Participation | 41.14%       |

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Commune de Forel (Lavaux) | Oui à 58.14% |
|                           | Non à 41.86% |
| Participation             | 47.07%       |

- **18.06.2023 (votation cantonale – 1 objet)**

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Pour la protection du climat | Oui à 62.72%   |
|                              | Non à 34.98%   |
|                              | Blancs à 2.29% |
| Participation                | 41.77%         |

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Commune de Forel (Lavaux) | Oui à 49.92%   |
|                           | Non à 47.94%   |
|                           | Blancs à 2.14% |
| Participation             | 46.16%         |

Pour encourager les jeunes à participer à la vie civique, la Municipalité a promu auprès des jeunes citoyens la participation à la session cantonale des jeunes. Un courrier a été envoyé à tous les jeunes de 14 à 20 ans leur signalant cette possibilité de s'engager.

### 1.5 Naturalisation

En 2023, nous avons accordé la bourgeoisie de Forel (Lavaux), le droit de cité vaudois et la nationalité suisse suivantes :

| Dates      | Candidats                           | Origines             |
|------------|-------------------------------------|----------------------|
| 22.02.2023 | Un couple et ses 2 enfants          | France               |
| 22.03.2023 | Deux candidats                      | Belgique             |
| 17.05.2023 | Deux candidats                      | Belgique et Equateur |
| 07.06.2023 | Une personne seule et ses 2 enfants | Espagne              |
| 07.06.2023 | Un candidat                         | France               |
| 21.06.2023 | Un candidat                         | Macédoine du Nord    |
| 13.09.2023 | Une candidate                       | Macédoine du Nord    |
| 15.11.2023 | Un couple et ses 2 enfants          | France               |
| 29.11.2023 | Une candidate                       | Allemagne            |

### 1.6 Visite préfectorale

Le mercredi 8 novembre 2023, Monsieur Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, nous a rendu une visite de contrôle et a constaté à cette occasion que tous les registres et documents officiels de la Commune étaient à jour et parfaitement tenus, attestant ainsi du bon fonctionnement de notre administration communale.

## 1.7 Aménagement du territoire et police des constructions

### **Révision du Plan général d'affectation (PGA) maintenant appelé PACom**

Le règlement et les plans d'affectation qui font partie du PGA sont généralement revus tous les 15 ans. Un Plan d'affectation communal ou PACom, selon la nouvelle terminologie, règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs Communes. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport explicatif selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le PACom définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit. La Municipalité a souhaité réviser ces instruments. Si elle n'envisage pas la modification des zones, la Municipalité prévoit plutôt une densification à l'intérieur du bâti et une mise à jour des règles de police des constructions. C'est dans le but de revoir ces documents qu'une demande de crédit d'étude de CHF 127'167.- a été déposée devant le Conseil communal et a été acceptée le 13 décembre 2023 (préavis n° 7-2023).

#### **Plan d'affectation « Camping »**

Le plan d'affectation « Camping » avait été adopté en 1999. En 2023, le propriétaire a approché la Municipalité car les zones définies ne correspondent plus vraiment aux besoins du marché. En effet, le camping souhaite accueillir plus de mobilhomes car la demande en places pour les tentes diminue. Il y a une croissance de la demande pour des camping-cars, ce que le plan actuellement légalisé et son règlement n'avaient pas prévu. La Municipalité, après avoir entendu les propriétaires du camping a décidé d'inclure ce secteur dans la révision du Plan général d'affectation pour permettre de pérenniser cette attraction touristique.

#### **Addenda au PACom « Aux Prés de Bamps », changement d'affectation des parcelles n° 513 et 515**

Le plan d'affectation « Aux Prés de Bamps » a été approuvé le 3 mars 2023 par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard. Il avait été adopté par le Conseil communal le 13 octobre 2022 (préavis n° 7-2022). Cette modification du plan d'affectation communal a été initiée par l'entreprise Metalcolor SA qui souhaite se développer. L'entrée en force de ce plan, après cinq années de procédure, répond aux objectifs de l'entreprise, qui a maintenant trois ans pour présenter un projet à l'enquête publique, et à ceux de la Municipalité qui souhaite offrir de bonnes conditions de développement.

#### **Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2050**

Le plan directeur cantonal (PDCn) est un document stratégique qui vise à orienter l'organisation du territoire cantonal pour les 15 à 25 prochaines années.

Le Canton de Vaud a entamé en 2023 la révision complète de son PDCn. Pour ce faire, sept enjeux pour l'avenir du territoire cantonal ont été identifiés. Ces enjeux, relatifs aux différentes politiques publiques ayant un impact sur le territoire, sont considérés de manière transversale et constituent ainsi un cadre de référence commun. Ils serviront de fil rouge pour la révision du PDCn.

Dans ce cadre, une enquête a été menée auprès des citoyen·ne·s et des Communes du Canton. La Municipalité a participé à cette enquête, persuadée qu'il est important que tous soient représentés et que l'organisation du territoire est un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants et le développement de l'économie.

## **Stratégie de gestion des zones d'activités**

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Ce système permettra de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion. Il assurera que les zones d'activités légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans tout le Canton. Il fixera également les conditions pour la planification de nouvelles zones d'activités, dans le respect du cadre légal en matière d'aménagement du territoire (mobilisation des réserves, utilisation mesurée et optimale du sol, urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, renforcement des centres, densification, protection des surfaces d'assolement, etc.)<sup>1</sup>.

La mise en œuvre du système de gestion est assurée à l'échelle régionale. Pour la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités de Lavaux-Oron, nous travaillons avec les cinq Communes de Jorat-Mézières, Oron, Puidoux, Savigny et Servion. Les Communes suivantes ne sont pas directement concernées par cette planification mais seront appelées à valider la démarche : Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Maraçon, Montpreveyres, Rivaz et St-Saphorin. Les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Pully et Paudex sont intégrées à un autre périmètre.

Différents documents ont été élaborés par notre mandataire pour établir un premier rapport pour la rédaction du Plan directeur intercommunal et du rapport (diagnostic, stratégie & mise en œuvre opérationnelle) nécessaires à cette planification.

Ce rapport a été examiné par les différents services cantonaux qui ont rendu un avis intermédiaire en mars 2023.

Ces remarques et observations ont été reprises par le Groupe de travail afin de rédiger le dossier qui a été envoyé pour examen préalable en toute fin d'année à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Pour la Commune de Forel (Lavaux), les enjeux particulièrement importants sont la qualification des zones artisanales et industrielles en zone d'intérêt régional (ZAR) ou en zone d'intérêt local (ZAL). La différence entre ces deux appellations réside dans le fait qu'une ZAR sera gérée sur le plan régional et sera majoritairement utilisée par des entreprises productives (le tertiaire en sera pratiquement exclu). Des possibilités d'extension sont envisageables.

La Municipalité souhaite que la zone d'activités des Prés de Bamps puisse être colloquée en zone d'intérêt régional (ZAR).

## **Secteurs situés hors des zones à bâtir**

L'article 25 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et les constructions et l'article 4 al. 3 let. a de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions ne permettent pas à la Municipalité de légiférer dans cette zone. Seuls les travaux de strict entretien d'un bâtiment visant à maintenir l'ouvrage dans son état, en réparant les atteintes dues au temps, sans en modifier sa nature ni son affectation peuvent être autorisés par la Municipalité. Les travaux qui prévoient le changement de type de matériaux et de teintes ne sont pas considérés comme des travaux de strict entretien et nécessitent une autorisation cantonale. Par conséquent, dans la plupart des cas, c'est la DGTL qui est chargée de la surveillance et de l'application des bases légales, malgré le fait que la Municipalité est amenée à délivrer les permis de construire dans cette zone également. En 2023, nous avons transmis 8 dossiers à la DGTL en demande préalable avant mise à l'enquête publique.

---

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/zones-dactivites> consulté le 12.03.2024

En 2023, quelques points ont été éclaircis par une nouvelle fiche d'application éditée conjointement par la DGTL et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Cette fiche permet aux architectes de mieux concevoir leur projet.

La Municipalité, bien qu'elle comprenne la nécessité de séparer le bâti du non-bâti pour préserver les terres agricoles et le paysage, a regretté, à la lecture de certaines décisions, le manque de souplesse de la DGTL.

### **Police des constructions**

En 2023, la Municipalité a délivré 26 permis de construire (après enquête ou par autorisation municipale). Les permis de construire ou autorisations concernent les travaux suivants :

- 8 autorisations pour poses de pompes à chaleur,
- 5 autorisations pour transformations de bâtiment,
- 1 autorisation pour l'installation d'un cabanon,
- 1 autorisation pour la création d'une porte,
- 1 autorisation pour la pose de containers,
- 1 autorisation pour la réfection d'une toiture,
- 1 autorisation pour l'installation d'une palissade,
- 1 autorisation pour la pose de jeux d'enfants,
- 1 autorisation pour la régularisation de places de parc,
- 1 autorisation pour la création de vélux,
- 1 autorisation pour l'aménagement d'un étang,
- 1 autorisation pour l'aménagement de 3 places de parc et le changement d'une porte,
- 1 autorisation pour la construction d'un mur de soutènement,
- 1 autorisation pour la création d'une place de stockage,
- 1 autorisation pour la démolition de constructions.

Comparaison du nombre de permis délivrés (permis de construire y compris autorisations municipales) sur 5 ans :

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|------|
| 21   | 26   | 31   | 24   | 26   |

Comparaison du nombre de permis d'habiter délivrés sur 5 ans :

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|------|
| 26   | 35   | 38   | 24   | 31   |

### **Autorisation pour la pose de panneaux solaires**

Nous avons reçu 26 demandes d'installation de panneaux solaires. Ces demandes sont traitées directement par la Municipalité si les bâtiments sont situés en zone à bâtir, hors de la zone à bâtir, la Direction générale du Territoire et du Logement (DGTL) doit être consultée.

### **Bureau technique**

Six avant-projets ou projets ont été étudiés par notre bureau d'architecture-conseils. Conformément à notre règlement communal sur les émoluments en matière de police des constructions, ces frais d'étude sont facturés aux propriétaires. Ces avant-projets ou projets sont situés en zone à bâtir. Hors de la zone à bâtir, c'est la DGTL qui est compétente.

## Divers

Nous avons dû dénoncer un propriétaire à la Préfecture pour non-présentation des documents demandés lors du contrôle final pour la délivrance du permis d'habiter.

### 1.8 Vie communale, vie du village et des sociétés

La Municipalité a apporté ses vœux à la Doyenne et au Doyen du village, qui ont fêté respectivement leur 98 ans et 94 ans. Elle s'est également rendue auprès de trois nonagénaires.

Quatre couples fêtant leur 50 ans de mariage, deux couples fêtant 60 années de vie commune ont partagé ces anniversaires avec les représentants de la Municipalité.

La Municipalité a organisé deux après-midis destinés aux Aînés de la Commune avec un air de jazz au printemps et des danses folkloriques en automne.

Dans le cadre du Tricentenaire de la mort du major Davel, la Présidente du Conseil communal et la Municipalité se sont rendues à la cérémonie officielle qui s'est déroulée à Cully.

Le 1er août 2023 a été fêté par une petite marche et des grillades durant la journée et un moment plus officiel mais néanmoins festif en soirée.



Image 1<sup>er</sup> août 2023

Le 30 septembre 2023, un brunch d'accueil des nouveaux habitants, des jeunes citoyens et des personnes ayant obtenu le passeport suisse a été organisé par la Municipalité. Dans une ambiance conviviale, avec la collaboration des sociétés locales, chacun a pu faire connaissance.



Image rameur euse s

Le Forum des entreprises a suivi permettant aux Autorités de rencontrer celles et ceux qui animent la vie économique de la Commune. Une information sur la stratégie régionale de gestion des zones d'activités voulue par la Confédération et le Canton a été donnée à cette occasion. Cette séance a été suivie par un apéritif convivial.

Enfin, mentionnons la victoire de l'équipe de rameur·euse·s composée de membres de la Municipalité et du Conseil communal au concours organisé par le sauvetage de Cully.



Image café-restaurant du Cerf d'Or

Le début de l'année 2023, a vu malheureusement se fermer le café-restaurant du Cerf d'Or. Les deux années Covid ont été fatales à cet établissement. La Municipalité espère vivement que ce lieu de rencontre et de vie pourra rouvrir bientôt.

Plus réjouissant dans la vie villageoise, parlons maintenant des festivités de nos sociétés locales qui ont marqués 2023.

Le Chœur d'Hommes l'Avenir ont débuté l'année en fêtant à la Grande salle ses 100 ans d'existence. Les six soirées prévues ont fait, comme d'habitude, salle comble avec en prime la bonne humeur de l'humoriste Bouillon.



Image Chœur d'Hommes l'Avenir

Nos amis du Jodlerclub Edelweiss Lausanne ont poursuivi avec leur soirée qui fait halte à Forel (Lavaux) chaque hiver depuis de nombreuses années.

Les joyeux accordéonistes des Rossignols ont donné également leur traditionnel concert avec, en deuxième partie, une pièce humoristique. Ils ont convié les aînés de la région le dimanche après-midi pour un moment musical et gourmand fort apprécié.

Entre toutes ces soirées, la compagnie El Diablo a continué, en collaboration avec le Chœur d'Hommes l'Avenir, de proposer des pièces de théâtre qui rencontrent un nombreux public.

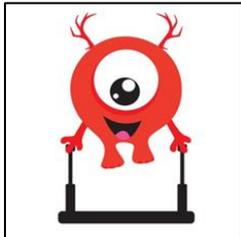
Les concerts de l'Association des concerts de Savigny ont également réjoui les mélomanes dans notre église villageoise.

La fanfare de Forel (Lavaux), avec deux ans de retard a fêté, elle aussi, ses 100 ans. A travers une histoire véridique qui voit des forellois solidaires partir à travers une Europe ravagée par la première guerre mondiale pour aider des collègues paysans éprouvés. Elle a fait traverser un siècle à ses auditeurs. C'est une création originale que s'est offerte l'Union Instrumentale de Forel (Lavaux) pour son anniversaire. Elle l'a partagé avec bonheur avec son public en février.



Image Union Instrumentale de Forel (Lavaux) 2023

Au mois de mai, c'est la Jeunesse du Grenet qui a organisé son 49ème tour : épreuves sportives mais aussi récréatives font la joie des jeunes et des moins jeunes.



En juin, les Amis-Gym Forel-Savigny ont organisé la manifestation Gym en Folie (Fête cantonale vaudoise de gymnastique jeunesse). C'est l'occasion de rencontrer toute la jeunesse de la gymnastique du Canton, des petits aux adolescents, de « bénévoler » comme les forellois-e-s savent si bien le faire et de fraterniser.

L'automne arrive avec des soirées animées par la Jeunesse du Grenet, par quelques lotos et la deuxième partie de la saison d'Humour dans les prés.

Durant toute l'année, mentionnons encore la Société de tir des Armes de Guerre qui ont organisé les tirs au stand de la Bedaule et ses membres qui, au début de septembre, ont vidé leur grenier pour les chineurs et autres brocanteurs.

En novembre, les Amis-Gyms étaient de retour sur scène pour ses mémorables soirées gymniques.

Voici déjà décembre, concerts de Noël et auditions des sociétés musicales invitaient la population à partager joyeusement ce temps particulier sans oublier les organisateurs et les créateurs des Fenêtres de l'Avent.

## 1.9 Gestion des archives

Les travaux de maintenance du classement des archives se poursuivent à un rythme plus lent que ces dernières années. Seules les archives courantes sont à classer.

## 1.10 Informatique

Les principaux points marquants de l'année 2023 sont :

- migration de notre logiciel salaire vers un nouveau logiciel,
- mises à jour des modules contrôle des habitants et finances,
- remplacement infrastructures informatiques (switch et firewall),
- maintenances au niveau de notre téléphonie.

## 2. Finances

### 2.1 Tâches quotidiennes et diverses

- tenue de la comptabilité de la Bourse communale, du Groupement forestier intercommunal de Lavaux et de la Centrale des forêts du Cercle de Cully,
- décomptes et paiements des salaires, décomptes des charges sociales,
- facturations diverses et perception des taxes d'épuration, de l'impôt foncier, et autres contributions,
- facturation de la taxe forfaitaire destinée à couvrir en partie la gestion des déchets,
- gestion des débiteurs et du contentieux,
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, I.A, statistiques),
- gestion des liquidités, des placements et des emprunts,
- gestion de la partie administrative des taxes de séjour,
- préparation et collaboration à la révision des comptes,
- support technique pour l'élaboration de la partie financière relative aux préavis,
- etc.

### 2.1 Rapport des comptes communaux

Cette partie est présentée dans le rapport des comptes communaux 2023 (2<sup>ème</sup> partie). Le préavis municipal n° 1-2024 met en évidence les points suivants :

- tableau flux de trésorerie,
- ratios / indicateurs financiers,
- analyse des charges de fonctionnement,
- analyse des revenus de fonctionnement,
- commentaires sur certains comptes,
- tableau des investissements avec les amortissements,
- analyse de la péréquation avec l'évolution du point d'impôt communal,
- rapport de notre auditeur,
- détail des emprunts à court, moyen et long termes.

### 3. Forêts, ruisseaux et bâtiments

#### 3.1 Forêts

L'état sanitaire de nos forêts est stable, il y a quelques foyers de résineux bostrychés et des frênes atteints de chalarose. Nous avons pratiqué des coupes d'éclaircie avec satisfaction, il n'y a pas de dégât et le rajeunissement est naturel, donc pas besoin de replanter. Les travaux en forêts ont été perturbés par les conditions météorologiques pluvieuses de l'automne. Le manque de sol gelé rend difficile l'évacuation de bois (débardage).



Image coupe éclaircie de 375 m<sup>3</sup> à gauche et coupe rase à droite

Sur une coupe de l'année passée, les plants de chênes sont protégés contre le gibier.



Image plantation

Le prix du bois de service a baissé en moyenne de CHF 10.00 / m<sup>3</sup>. Le bois de feu et déchetage est à la hausse. Durant l'été, l'équipe de bûcherons de la Centrale est occupée à l'entretien des plantations, fauchage des chardons et des ronces.

| Lieu                   | quantité     | en m <sup>3</sup>        |
|------------------------|--------------|--------------------------|
| L'HERMITE BAS          | 102 résineux | 294 m <sup>3</sup>       |
| PETIT JORAT            | 72 résineux  | 192 m <sup>3</sup>       |
| L'HERMITE HAUT         | 48 résineux  | 102 m <sup>3</sup>       |
| BOUCLE A CULLY         | 61 résineux  | 162 m <sup>3</sup>       |
| COUPE FORCEE BOSTRYCHE | 42 résineux  | 85 m <sup>3</sup>        |
| COUPE FEUILLUS         | 48 feuillus  | 106 m <sup>3</sup>       |
| <b>TOTAL</b>           |              | <b>941 m<sup>3</sup></b> |

|  |           |
|--|-----------|
| Plantations sur une surface totale de 2 hectares :         |           |
| - Chênes   | 851       |
| - Douglas  | 293       |
| - Mélèzes  | 300       |
| Soins des plantations / des cultures et éclaircies en ares | 532       |
| Subventions en CHF   | 45'974.00 |

### 3.2 Refuge des Quatre Croisées

Le refuge a été loué 97 fois (35 fois pour des Forellois et 62 fois pour des habitants d'autres Communes).

| Année | Locations | Habitant de Forel (Lavaux) | Hors Commune |
|-------|-----------|----------------------------|--------------|
| 2023  | 97        | 35                         | 62           |
| 2022  | 100       | 39                         | 61           |

L'éclairage du refuge a été refait à neuf afin d'améliorer son confort.

### 3.3 Autorisations d'abattage

Dix demandes d'abattage d'arbres ont été mises à l'enquête et ont fait l'objet d'une autorisation municipale.

### 3.4 Ruisseaux et sentiers

Le troisième et dernier tiers de la berge du Frêne est terminé.

### 3.5 Castors



Image inondation

La présence de castors est observée dans tous les ruisseaux de notre Commune.

Des barrages sont constatés dans le Grenet, la Neirigue, le Rio Corboz.

Nous avons eu l'autorisation du Canton pour détruire 6 barrages dans la Neirigue.

Les dégâts sur les jeunes arbres et même sur des très gros sont impressionnants.

### 3.5 Bâtiments

L'année 2022 a ébranlé certaines de nos certitudes que l'on croyait acquises, notamment en ce qui concerne notre approvisionnement énergétique. Cette situation de crise, consécutive à un nouveau conflit en Europe, nous a fait prendre conscience que certains services vitaux peuvent être fragiles, tels que l'eau, l'électricité, le chauffage et que nous devons en soigner l'approvisionnement. L'hiver clément 2022-2023 ne nous a heureusement pas mis en situation de pénurie et aucun délestage électrique n'est venu perturber nos existences.

La Commune de Forel (Lavaux), suivant les directives de nos autorités cantonales, s'était préparée en organisant notre PRU (points de rassemblement d'urgence) à la Maison de Commune. Fort heureusement, nous n'en avons pas eu besoin mais les planifications entreprises et les mesures prises restent valables si de nouvelles situations d'urgence devaient se présenter dans le futur.

La révision de la loi sur l'énergie concrétise les objectifs que le Conseil d'Etat s'est fixé dans le cadre du Plan climat et de son Programme de législature, notamment la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone au plus tard en 2050. En août 2023, le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) à mettre en consultation un avant-projet de révision totale de la loi sur l'énergie de 2006 (LVLEne). Pour faciliter la compréhension des nouvelles dispositions légales, le DJES a également organisé des séances publiques d'information dans les quatre coins du Canton. Après une large procédure de consultation, l'avant-projet de loi est en cours d'adaptation. Un projet de loi sera prochainement soumis au parlement. Si elle est acceptée, la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) nous contraint à assainir énergétiquement nos bâtiments. Les « passoires énergétiques » identifiées devront être assainies. Ces mesures demanderont de grands investissements dans un futur proche mais permettront également un retour sur investissement par la diminution des frais de chauffage et d'éclairage notamment.

La Commune de Forel (Lavaux) n'est pas à la traîne dans ce domaine et a su anticiper ce virage énergétique. Notre groupe scolaire est chauffé aux pellets depuis plusieurs années et l'entier des toits plats et des pans inclinés ont été réisolés aux normes actuelles. Notre bâtiment des services ainsi que notre nouvelle caserne sont chauffés depuis peu par une installation utilisant des plaquettes déchiquetées provenant en partie de bois de notre Commune. Notre Maison de Commune est équipée de capteurs photovoltaïques depuis le 23 mars 2023. Ceux-ci ont produit environ 77'800 KWh sur l'année 2023 et le 40% de la consommation de ce bâtiment a été fourni par de l'énergie renouvelable solaire.



Image Maison de Commune

Des capteurs solaires photovoltaïques seront prochainement mis en service sur notre groupe scolaire dans le cadre de l'assainissement de ce bâtiment. Notre Service de conciergerie étant équipé d'un véhicule électrique pour les déplacements sur notre territoire communal, celui-ci sera dorénavant rechargé grâce à l'énergie solaire.

### **350 Bâtiments, édicules publics**

Ligne de tir de la Bedaule : participation au remplacement des chambres de mesures et visuels. Le matériel a été commandé auprès de la seule entreprise homologuée en Suisse, elle se situe à Muri dans le Canton d'Argovie. Ce matériel est composé de 6 cibles.

Suite à des dommages causés sur les WC publiques, nous avons dû remplacer la porte d'entrée et le lavabo.

### **351 Maison de Commune**

Dans le cadre de notre archivage, nous avons commandé une armoire à plans.

Dans un but d'optimisations énergétiques, un Certificat énergétique cantonal des bâtiments plus (CECB +) a été réalisé. Un bilan thermique et 3 variantes de rénovation en chauffage et isolation nous a été remis.

### **352 Groupe scolaire et villa**

Comme mentionné dans notre budget 2023, nous avons fait poser 5 tableaux interactifs avec une structure de support pour le montage d'un écran au centre et 2 volets pivotants fixés à l'extérieur avec tablette à craie.

Les écrans tactiles de 218 cm (86'') ont été fournis par une autre entreprise.

Afin d'économiser de l'énergie, la lustrerie de la salle de gymnastique a complètement été modifiée, tant au niveau des ampoules que des armatures.

Lors des travaux sur la toiture du groupe scolaire, deux bâches ont été arrachées par la tempête du mois de juillet 2023 et la pluie a causé des dégâts dans deux classes. Des travaux de remise en état ont dû être effectués.

Une bande de parquet de 80 cm sur 10 m a dû être remplacée le long des fenêtres.

Nous avons profité que l'entreprise soit sur place afin d'effectuer une rénovation du parquet dans une autre salle de classe.

Des déshumidificateurs et des souffleries d'air froid ont dû être posés à chaque étage où l'eau s'était infiltrée.

### **353 Bâtiment des Près de Bamps**

Des heures de régie ont dû être effectuées dans le cadre des travaux de remblayage des fondations des mâts du couvert à voitures.

Nous avons effectué un service d'entretien sur le compresseur de la voirie.

### **354 Collège du Grenet**

Dans un but d'optimisations énergétiques, un Certificat énergétique cantonal des bâtiments plus (CECB +) a été réalisé. Un bilan thermique et 3 variantes de rénovation nous a été remis.

### **355 Collège du Pigeon**

Une fenêtre a été remplacée.

### **356 Collège du Planoz**

Le tableau électrique de comptage a été remplacé. Des travaux complémentaires de réalimentation dans les différents endroits (appartement, cave, chambre) et d'échanges des anciennes prises dans les combles ont été réalisés.

Suite au rapport de l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), nous avons procédé à une remise en conformité.

Le plafond de la salle de douche de l'appartement a été refait avec la pose d'un faux-plafond hydrofuge avec structure métallique. Application d'une couche de fond et d'une couche d'émail sur plafond.

Suite aux vents tempétueux du 13 mars 2023, le toit a dû être réparé. Des tuiles se sont cassées.

### **357 Pavillon scolaire**

Certains stores ont été remplacés.

### **358 Grande salle**

Une nouvelle distribution électrique avec la pose de 9 armatures LED a été réalisée en 2023.

### **359 Temple**

Remplacement de l'installation d'une horloge-mère de commande de la sonnerie des cloches.

## 4. Travaux publics / Déchets / STEP-STAP

### 4.1 Voirie - routes

#### Divers travaux réalisés durant l'année 2023 :

- élaboration d'une nouvelle place de stockage à la déchetterie,
- réfection des bancs au cimetière et à côté de l'église,
- pose du Mini Mac (enrobé coulé à froid),
- une nouvelle palissade en bois a été posée au collège du Grenet,
- il a été décidé d'aménager plusieurs endroits dans le village. Nous avons posé plus de 330m<sup>2</sup> de rouleaux de fleurs sauvages. Elles ne nécessitent pas beaucoup d'entretien, plus de tonte mais une fauche 2 fois par année,
- 5 creuses pour des fuites d'eau avec notre pelle Kubota.



Image création



Image nouvelle place de stockage

#### Travaux réalisés sur les routes et chemins :

- début des travaux au Chemin de la Corbessière dans le cadre des Améliorations Foncières,
- traitements de fissures avec une entreprise spécialisée. Plus de 6'600 mètres-linéaires ont été posés,
- curage et pompage des grilles et des collecteurs. Notre Commune compte plus de 600 grilles le long de nos routes et chemins,
- pose de 350 m<sup>3</sup> de terre sur les banquettes le long du Chemin de la Corbessière,
- pose des reprofilages en enrobé. Environ 36 tonnes ont été posées sur divers chemins de la Commune,
- cette année nous avons décidé de stabiliser une partie d'un chemin au lieu-dit de « Mau Paccot ». Nous avons mandaté une entreprise pour brasser, stabiliser et poser du gravillon,
- réaménagement du sentier du Grenet perpendiculaire au Chemin de la Rochette, mis à mal par les inondations.



Image entretien route

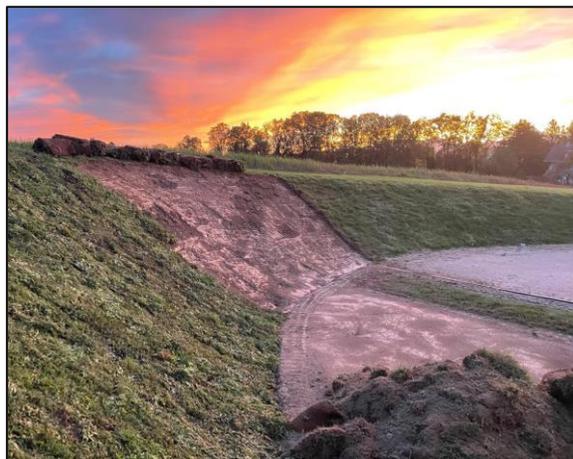


Image rouleaux fleurs sauvages

**Travaux réalisés sur les ruisseaux :**

- élagage du ruisseau du Frêne et du Chemin du Cul du Marais,
- réfection de l'énrochement des berges au ruisseau du Frêne. Après 3 ans de travaux, nous avons terminé tout le réaménagement de ce ruisseau sur plus de 180m,
- suite à une décision cantonale, nous avons enlevé plusieurs barrages de castors au ruisseau de la Neirigue.

## 4.2 Gestion des déchets

La déchetterie communale est bien équipée pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Le tableau suivant compare les tonnages de déchets collectés ces dernières années.

| Catégorie                                      | Quantité<br>2023<br>en tonne |                | Quantité<br>2022<br>en tonne |                | Quantité<br>2021<br>en tonne |                |
|--|------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Ordures ménagères                              | 218.28                       | 16.36%         | 212.52                       | 15.54%         | 230.64                       | 15.11%         |
| Déchets communaux                              | 11.94                        | 0.89%          | 13.40                        | 0.98%          | 14.91                        | 0.98%          |
| Ordures industrielles sans déchets communaux   | 137.39                       | 10.30%         | 164.46                       | 12.02%         | 173.72                       | 11.38%         |
| Déchets encombrants                            | 65.14                        | 4.88%          | 67.40                        | 4.93%          | 76.76                        | 5.03%          |
| Biodéchets/Gastrovert                          | 12.88                        | 0.97%          | 13.60                        | 0.99%          | 14.94                        | 0.98%          |
| Biodéchets                                     | 262.48                       | 19.67%         | 258.11                       | 18.87%         | 292.58                       | 19.16%         |
| Bois usagé                                     | 120.80                       | 9.05%          | 116.38                       | 8.51%          | 145.62                       | 9.54%          |
| Papier   | 66.66                        | 5.00%          | 67.14                        | 4.91%          | 76.02                        | 4.98%          |
| Carton   | 54.94                        | 4.12%          | 55.04                        | 4.02%          | 61.34                        | 4.02%          |
| Aluminium (fer blanc)                          | 3.44                         | 0.26%          | 3.00                         | 0.22%          | 3.45                         | 0.23%          |
| Ferraille (fer léger)                          | 46.01                        | 3.45%          | 44.13                        | 3.23%          | 56.82                        | 3.72%          |
| Verre trié                                     | 109.34                       | 8.19%          | 110.31                       | 8.06%          | 119.15                       | 7.80%          |
| Verre mélangé (autres verres, vitres, miroirs) | 9.63                         | 0.72%          | 6.07                         | 0.44%          | 5.95                         | 0.39%          |
| PET  | 4.99                         | 0.37%          | 5.41                         | 0.40%          | 5.38                         | 0.35%          |
| Plastiques mélangés                            | 113.00                       | 8.47%          | 104.66                       | 7.65%          | 104.40                       | 6.84%          |
| Piles et batteries                             | 1.61                         | 0.12%          | 2.62                         | 0.19%          | 1.33                         | 0.09%          |
| Autres déchets spéciaux des ménages            | 3.00                         | 0.22%          | 4.42                         | 0.32%          | 2.83                         | 0.19%          |
| Huiles mélangées                               | 3.90                         | 0.29%          | 2.33                         | 0.17%          | 2.86                         | 0.19%          |
| Textiles                                       | 15.16                        | 1.14%          | 16.91                        | 1.24%          | 18.08                        | 1.18%          |
| Déchets inertes (amiantés)                     | 0.96                         | 0.07%          | 2.16                         | 0.16%          | 0.38                         | 0.02%          |
| Déchets inertes                                | 51.64                        | 3.87%          | 75.78                        | 5.54%          | 99.74                        | 6.53%          |
| Matériel électroménager                        | 5.92                         | 0.44%          | 9.89                         | 0.72%          | 5.67                         | 0.37%          |
| Matériel électronique                          | 12.45                        | 0.93%          | 9.36                         | 0.68%          | 10.87                        | 0.71%          |
| Capsules à café                                | 2.70                         | 0.20%          | 2.70                         | 0.20%          | 3.20                         | 0.21%          |
| <b>Total en tonne</b>                          | <b>1'334.25</b>              | <b>100.00%</b> | <b>1'367.80</b>              | <b>100.00%</b> | <b>1'526.64</b>              | <b>100.00%</b> |
| Habitants au 31.12                             | 2068                         |                | 2067                         |                | 2110                         |                |
| <b>Moyenne des déchets par habitant en KG</b>  | <b>645.19</b>                |                | <b>661.73</b>                |                | <b>723.53</b>                |                |

### Taxe au sac – rétrocession de l'année 2023

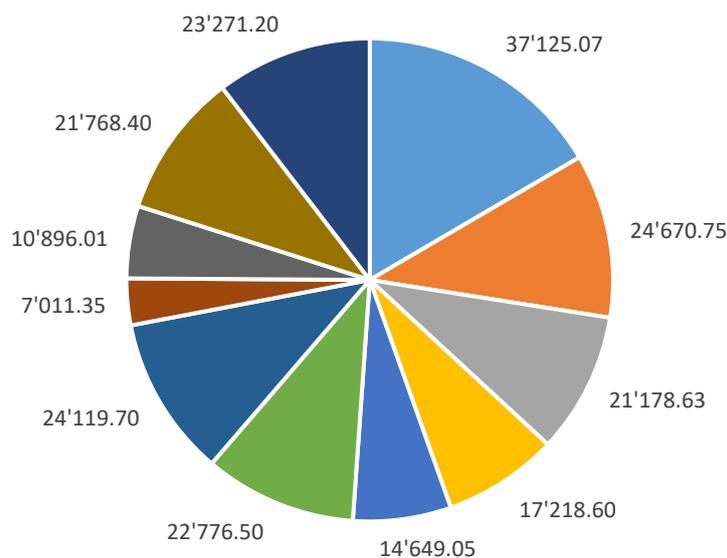
La Commune a bénéficié d'une rétrocession de CHF 73'395.43 pour l'année 2023. La valeur moyenne de la rétrocession est de CHF 336.247 HT par tonne.

L'année 2022 a généré moins de tonnage, soit 212.52 tonnes. La rétrocession issue de la vente de sacs officiels a permis de fixer la valeur moyenne à CHF 350.16 HT par tonne.

## Evolution des coûts de transport et d'élimination

| Catégorie  | Quantité<br>2023<br>(unité : CHF) | Quantité<br>2022<br>(unité : CHF) | Quantité<br>2021<br>(unité : CHF) | Quantité<br>2020<br>(unité : CHF) | Quantité<br>2019<br>(unité : CHF) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Frais de ramassage et transport des ordures ménagères      | 37'125.07                         | 35'627.18                         | 38'055.60                         | 38'559.55                         | 36'000.00                         |
| Elimination des ordures ménagères                          | 24'670.75                         | 19'815.30                         | 21'890.00                         | 22'170.90                         | 19'870.10                         |
| Frais de ramassage et de transport des déchets industriels | 21'178.63                         | 21'499.42                         | 21'583.65                         | 20'544.10                         | 20'685.65                         |
| Elimination des déchets industriels                        | 17'218.60                         | 16'583.65                         | 17'902.85                         | 16'963.00                         | 17'958.70                         |
| Elimination de déchets encombrants                         | 14'649.05                         | 13'059.55                         | 13'783.20                         | 17'064.10                         | 14'754.85                         |
| Elimination du bois de démolition                          | 22'776.50                         | 23'133.25                         | 27'465.53                         | 26'674.05                         | 24'902.55                         |
| Elimination des déchets compostables                       | 24'119.70                         | 23'396.75                         | 27'080.42                         | 27'768.85                         | 26'289.70                         |
| Elimination du papier/carton                               | 7'011.35                          | 5'690.00                          | 5'670.05                          | 9'905.00                          | 5'556.30                          |
| Elimination du verre                                       | 10'896.01                         | 10'284.95                         | 10'541.00                         | 10'298.95                         | 9'291.25                          |
| Elimination des déchets divers                             | 21'768.40                         | 27'332.30                         | 24'504.35                         | 24'101.80                         | 20'111.30                         |
| Elimination des déchets incinérables et plastiques         | 23'271.20                         | 19'352.70                         | 18'860.90                         | 17'527.15                         | 16'830.50                         |
| <b>Total</b>   | <b>224'685.26</b>                 | <b>215'775.05</b>                 | <b>227'337.55</b>                 | <b>231'577.45</b>                 | <b>212'250.90</b>                 |

## Coûts liés à l'élimination et le ramassage durant l'année 2023



|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| ■ Frais de ramassage et transport des ordures ménagères      | ■ Elimination des ordures ménagères   |
| ■ Frais de ramassage et de transport des déchets industriels | ■ Elimination des déchets industriels |
| ■ Elimination de déchets encombrants                         | ■ Elimination du bois de démolition   |
| ■ Elimination des déchets compostables                       | ■ Elimination du papier/carton        |
| ■ Elimination du verre                                       | ■ Elimination des déchets divers      |
| ■ Elimination des déchets incinérables et plastiques         |                                       |

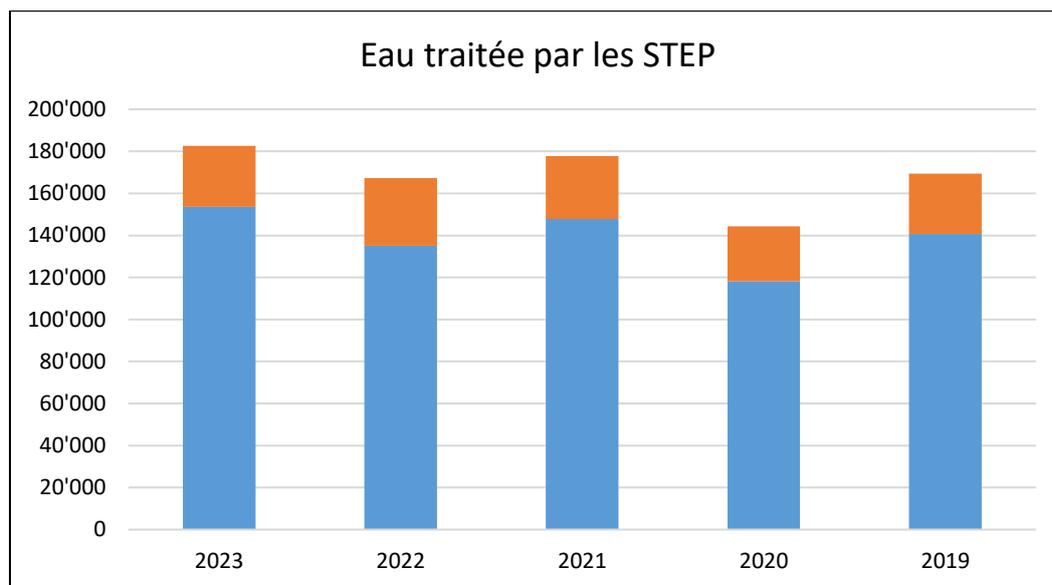
### 4.3 STEP / STAP et réseau des canalisations EC-EU

#### Eau traitée par les

#### STEP

(unité : m<sup>3</sup>)

| Année                            | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    | 2019    |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| STEP Pigeon                      | 153'555 | 135'060 | 147'854 | 118'177 | 140'719 |
| STEP Chercotte                   | 29'069  | 32'276  | 29'971  | 26'180  | 28'630  |
| Total des m <sup>3</sup> traités | 182'624 | 167'336 | 177'825 | 144'357 | 169'349 |



#### Analyse de l'année

En 2023, nous avons profité des travaux de réfection que le Canton a entrepris sur la Route de Grandvaux pour changer le collecteur d'eau usée. Les collecteurs, qui ont peu de pente, sont curés chaque année, comme nos neuf STAP et nos deux STEP. Un changement de produit pour le traitement du phosphore nous a permis de diminuer les quantités de boues d'épuration, donc augmenter la matière sèche.

#### Habitants raccordés

Au 31 décembre 2023, 280 habitants sont raccordés à la STEP de la Chercotte et 1'525 habitants à celle du Pigeon. A noter que certaines habitations situées sur notre Commune sont raccordées à des STEP des Communes voisines. Il s'agit de :

- 43 équivalents habitants à Savigny,
- 32 équivalents habitants à Essertes-Servion,
- 1 équivalent habitant à Vevey via Puidoux (ACPRS),
- 27 équivalents habitants à Ecublens FR (VOG) via Châtillens.

Il reste environ 237 équivalents habitants qui ne sont pas raccordés à l'épuration. Il s'agit d'exploitations agricoles qui sont autorisées, sous certaines conditions, à déverser leurs eaux domestiques dans leur fosse à lisier ainsi que d'habitations équipées de système d'épuration individuelle. Ces solutions concernent 31 habitations individuelles, 15 exploitations agricoles et 9 bâtiments divers non raccordés.

## 5. Formation / jeunesse / culture / église

### 5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 Communes membres de l'association.

Le nombre de délégués pour la Commune de Forel (Lavaux) est de 7.

Le Comité de direction est composé d'un représentant par Commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres. Les représentants au 31 décembre 2023 sont :

| <b>Communes</b>    | <b>Représentants</b>  |                |
|--------------------|-----------------------|----------------|
| Corcelles-le-Jorat | BALISSAT Christophe   | Président      |
| Vullyens           | HÄHNI Olivier         | Vice-Président |
| Syens              | LORENZ Isabelle       | Membre         |
| Vucherens          | HIRT Valérie          | Membre         |
| Jorat-Mézières     | PRETI Muriel          | Membre         |
| Forel (Lavaux)     | GODAT Michel          | Membre         |
| Montpreveyres      | MELLIORET David       | Membre         |
| Ropraz             | PORCHET Jérôme        | Membre         |
| Servion            | BOAND Yves            | Membre         |
| Savigny            | AESCHLIMANN Christian | Membre         |

Le Comité de direction est complété dans le cadre de ses tâches administratives par :

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| DEPREZ Nicolas    | Responsable adm. |
| BLANC Fabienne    | Secrétaire       |
| CARBONATTO Yvette | Boursière        |

L'Assemblée intercommunale, organe législatif, s'est déterminée sur les trois préavis suivants :

| <b>N°</b> | <b>Objets</b>             |
|-----------|---------------------------|
| 01/2023   | Comptes 2022              |
| 02/2023   | Servitude PC Gustave-Roud |
| 03/2023   | Budget 2024               |

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :

<https://www.asij.ch>

La récapitulation des budgets de fonctionnement est la suivante :

| Libellé                        | Budget 2024   |               | Budget 2023  |              |
|--------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
|                                | Charges       | Revenus       | Charges      | Revenus      |
| Administration                 | 0.638         | 0.188         | 0.637        | 0.188        |
| Finances                       | 3.122         | 9.365         | 2.947        | 9.042        |
| Domaines et bâtiments          | 3.261         | 0.305         | 3.139        | 0.304        |
| Instruction publique et cultes | 3.006         | 0.171         | 2.993        | 0.182        |
| <b>Total</b>                   | <b>10.029</b> | <b>10.029</b> | <b>9.717</b> | <b>9.717</b> |

(les montants sont en mios et arrondis)

La participation financière de notre Commune se répartit de la manière suivante :

- 1/2 par le nombre d'élèves au 30.09.2023
- 1/2 par le nombre d'habitants au 31.12.2022

#### Comptes ASIJ 2023

Pour 257 élèves et 2'067 habitants CHF 1'250'087.97

#### Budget ASIJ 2023

Pour 254 élèves et 2'071 habitants CHF 1'332'267.95

## 5.2 Bibliothèque de Savigny - Forel (Lavaux)

Le rapport de gestion 2023 de la Bibliothèque de Savigny – Forel (Lavaux) est annexé à ce document.

## 6. Police / défense incendie / protection civile

### 6.1 Police locale

En 2023, 97 commandements de payer de l'Office des poursuites ont été délivrés par l'administration communale.

2022 103 commandements de payer

2021 132 commandements de payer

La Commune de Forel (Lavaux) compte en 2023, 205 chiens dont 3 chiens potentiellement dangereux recensés.

Une collaboratrice administrative a suivi un cours sur la Loi vaudoise sur la circulation routière et les amendes d'ordre. Cette formation lui permet d'amender les contrevenants, notamment pour du parcage non autorisé. Quelques avertissements et amendes ont dû être délivrés, particulièrement autour de la Grande salle. Les effets positifs se sont immédiatement fait sentir.

En cas de stationnement abusif sur le domaine privé, ce sont les gérances qui dénoncent auprès de l'Autorité les contrevenants. La Municipalité est alors contrainte de prononcer des ordonnances pénales.

En 2023, 10 ordonnances pénales ont été établies par la Municipalité.

Lors de dommages à la propriété sur les bâtiments communaux, la Municipalité porte systématiquement plainte auprès de la Gendarmerie, ce qu'elle a fait à cinq reprises en 2023.

### Airbnb

Deux structures d'hébergement type « Airbnb » sont recensées sur notre Commune. Nous avons recensé 49 nuitées pour un total de 26 voyageurs.

## 6.2 Office communal de la population

L'évolution de ces dernières années enregistrée par le Service communal de la population est la suivante :

### Arrivée

| Année      | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Nombre     | 183  | 169  | 184  | 219  |
| Différence | 14   | -15  | -35  |      |

### Naissance

| Année      | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Nombre     | 14   | 29   | 31   | 22   |
| Différence | -15  | -2   | 9    |      |

### Départ

| Année      | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Nombre     | 184  | 222  | 200  | 187  |
| Différence | -38  | 22   | 13   |      |

### Décès

| Année      | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Nombre     | 10   | 12   | 9    | 13   |
| Différence | -2   | 3    | -4   |      |

Evolution de la population au 31 décembre :

| Année                             | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|
| Nombre d'habitants                | 2068 | 2067 | 2110 | 2105 |
| Suisses en résidence principale   | 1663 | 1665 | 1705 | 1693 |
| Etrangers en résidence principale | 405  | 402  | 405  | 412  |

### Répartition de la population au 31.12.2023

| Année   | 2023 |     |
|---------|------|-----|
| Hommes  | 806  | 39% |
| Femmes  | 820  | 40% |
| Enfants | 442  | 21% |

**Répartition de la population par tranche d'âge au 31.12.2023**

| Année          | 2023 |     |
|----------------|------|-----|
| 0-17 ans       | 430  | 21% |
| 18-64 ans      | 1265 | 61% |
| 65 ans et plus | 373  | 18% |

**Nombre de permis**

| Année      | 2023 | 2022 |
|------------|------|------|
| Permis C   | 284  | 277  |
| Permis B   | 110  | 99   |
| Permis L   | 7    | 4    |
| Permis F-N | 0    | 0    |
| Permis S   | 6    | 6    |
| Total      | 407  | 386  |

Différence 21

**Cartes d'identité**

| Année   | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|---------|------|------|------|------|
| Adultes | 52   | 67   | 47   | 29   |
| Enfants | 28   | 53   | 26   | 12   |
| Total   | 80   | 120  | 73   | 41   |

Différence -40 47 32

**6.3 Service de Défense Incendie et Secours Cœur de Lavaux (SDIS)**

L'effectif au Détachement de Premier Secours (DPS) se compose de 58 sapeurs DPS au 31 décembre 2023.

Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont les suivantes :

- lutte contre le feu (26 interventions en 2023 contre 39 en 2022),
- inondations (100 interventions en 2023 contre 20 en 2022),
- traitement des pollutions (14 interventions en 2023 contre 19 en 2022),
- alarme automatique, technique et sauvetage.

Durant l'année 2023, 202 interventions (contre 118 en 2022) ont eu lieu, dont 27 sur la Commune de Forel (Lavaux).

La répartition des frais du SDIS selon la convention en vigueur du 18 décembre 2013 est à :

- 50% sur le total des habitants (total 2023 : 16'806 habitants),
- 50% sur la valeur immobilière assurée auprès de l'ECA (total 2023 : CHF 6.592 mrd).

Le total des coûts de fonctionnement se monte à CHF 619'261.69.

Le coût par habitant pour la Commune de Forel (Lavaux) se monte à **CHF 35.73** pour 2023.

Vous trouvez le rapport d'activités 2023 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet :

<https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/>



Image SDIS Cœur de Lavaux

## 6.4 Organisation régionale de protection civile de Lavaux-Oron (ORPC)

### Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque Commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil communal ou général.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégués élus et 16 suppléants désignés,
- M. Christophe Rebetez (Président),
- M. Roger Cordey (Vice-Président),
- Mme Lorraine Bard (Secrétaire).

### Comité de direction

Le Comité de direction est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.

Durant 2023, cinq séances ont eu lieu afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

### Coûts

Participation des Communes pour un montant de **CHF 23.44** par habitant en 2023.

| Libellé                    | Comptes 2023<br>Revenus | Comptes 2022<br>Revenus |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Participation des Communes | CHF 1'511'100.00        | CHF 1'490'500.00        |

Le rapport de gestion 2023 de l'ORPC de Lavaux-Oron peut être consulté sur le site internet : <https://www.orpclavauxoron.ch>

## 7. Affaires sociales

### 7.1 Association régionale pour l'action sociale (ARAS)

Le résumé pour la Commune de Forel (Lavaux) du rapport de gestion 2023 de l'ARAS est annexé à ce document.

### 7.2 Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Conformément à l'article 46 al. 1 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants qui fixe la contribution à **CHF 5.00** par habitant, la facture adressée annuellement à la Commune en 2023 est de CHF 10'355.00.

### 7.3 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APER0)

Les Communes membres sont les suivantes : Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Oron, Ropraz, Savigny, Servion, Syens, Vucherens et Vuillens.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant de chaque Commune membre qui désigne son délégué. En 2023, elle était composée de 12 membres. Le délégué de Forel (Lavaux) à l'assemblée générale est M. Bernard Perret, Municipal et Syndic de notre Commune.

Le Comité de l'Association est composé des membres suivants au 31 décembre 2023 :

| <b>Communes</b> | <b>Représentants</b>  |            |                  |
|-----------------|-----------------------|------------|------------------|
| Forel (Lavaux)  | GODAT Michel          | Municipal  | Président        |
| Oron            | ULDRY Anne-Cécile     | Municipale | Vice-présidente  |
| Jorat-Mézières  | PRETI Muriel          | Municipale |                  |
| Savigny         | AESCHLIMANN Christian | Municipal  |                  |
| Servion         | BOAND Yves            | Municipal  |                  |
| Syens           | LORENZ Isabelle       | Municipale | élue le 04.10.23 |
|                 | GROSSGLAUSER Patricia | Déléguée   |                  |

### Activités 2023

L'assemblée s'est réunie à deux reprises en 2023 :

- 14 juin : assemblée ordinaire à Montpreveyres,
- 4 octobre : assemblée ordinaire à Essertes.

L'assemblée a traité et accepté les préavis suivants :

- comptes 2022,
- budget 2024.

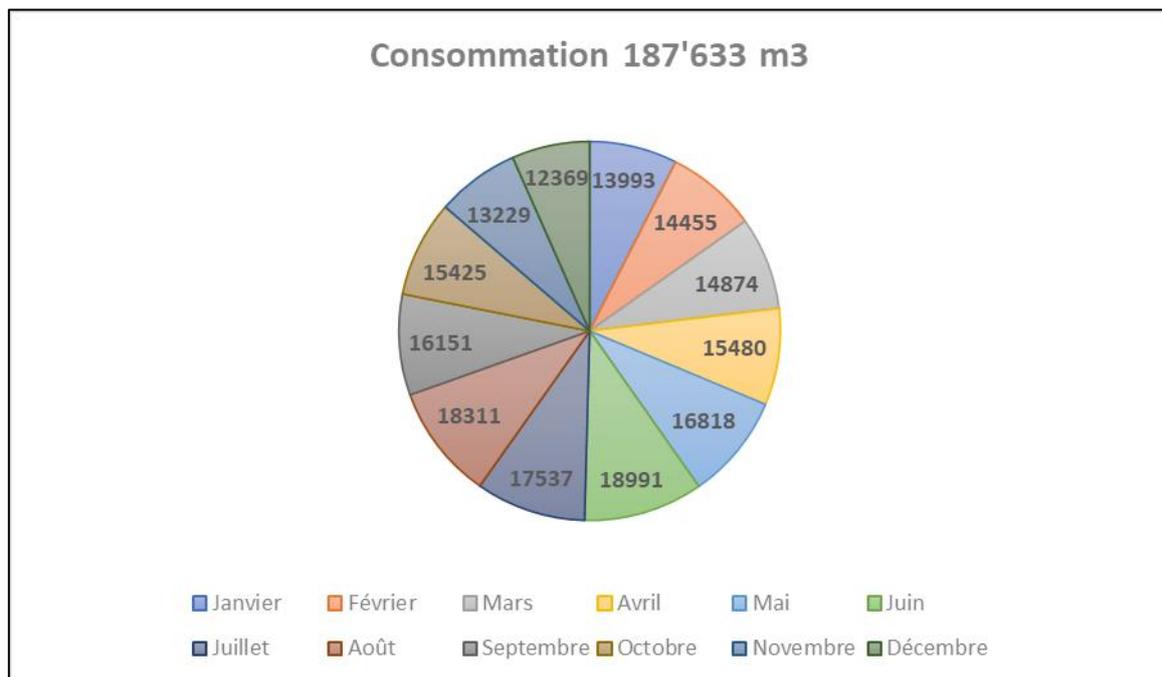
La récapitulation des comptes et du budget de fonctionnement est la suivante :

| Libellé                  | APERO<br>Budget 2024 |                      | APERO<br>Budget 2023 |                      | APERO<br>Comptes 2022 |                      |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
|                          | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges               | Revenus              |
| Structures collectives   | 12'669'213.00        | 8'422'400.00         | 12'309'390.00        | 8'039'190.00         | 10'530'128.21         | 8'269'883.00         |
| Accueil familial de jour | 3'069'492.00         | 1'741'100.00         | 2'961'000.00         | 1'970'200.00         | 2'638'463.16          | 2'075'977.70         |
| Réfectoires              | 169'824.00           | 169'824.00           | 110'250.00           | 110'250.00           | 44'675.15             | 44'675.15            |
| Réseau APERO             | 1'802'240.00         | 7'377'445.00         | 1'442'600.00         | 6'703'600.00         | 2'470'470.68          | 5'293'201.35         |
|                          | <b>17'710'769.00</b> | <b>17'710'769.00</b> | <b>16'823'240.00</b> | <b>16'823'240.00</b> | <b>15'683'737.18</b>  | <b>15'683'737.18</b> |

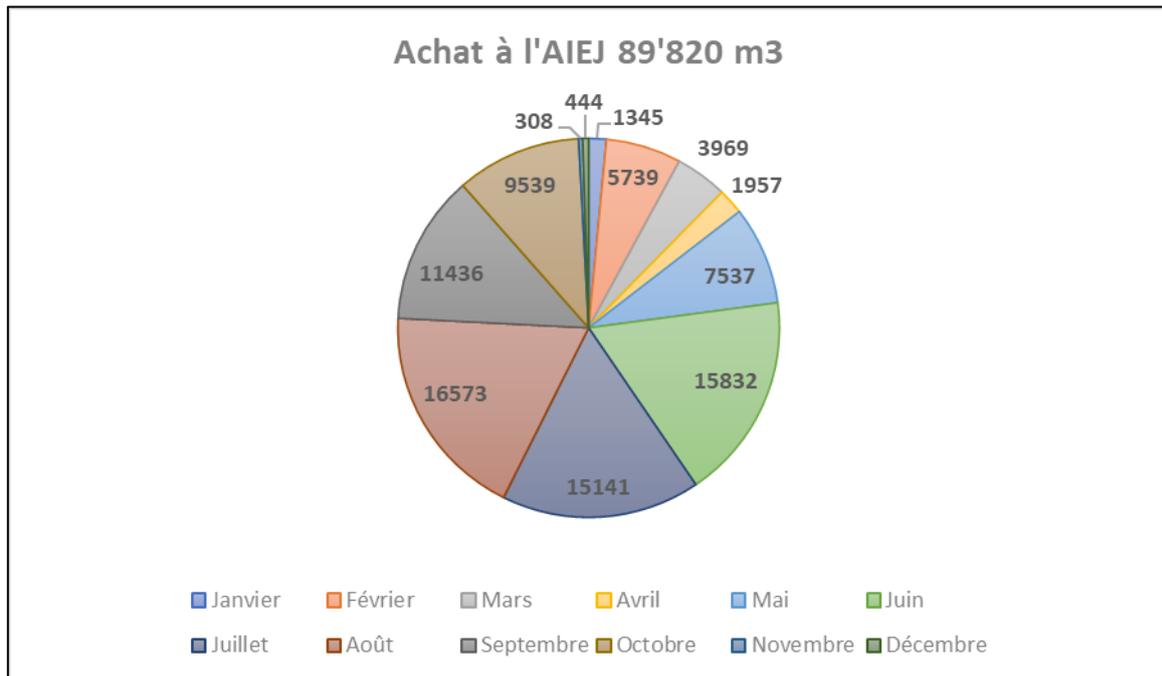
## 8. Service des eaux

Les différents tableaux démontrent les quantités d'eau consommées, produites par nos sources, achetées et vendues à l'AIEJ, ainsi qu'un comparatif sur les 5 dernières années.

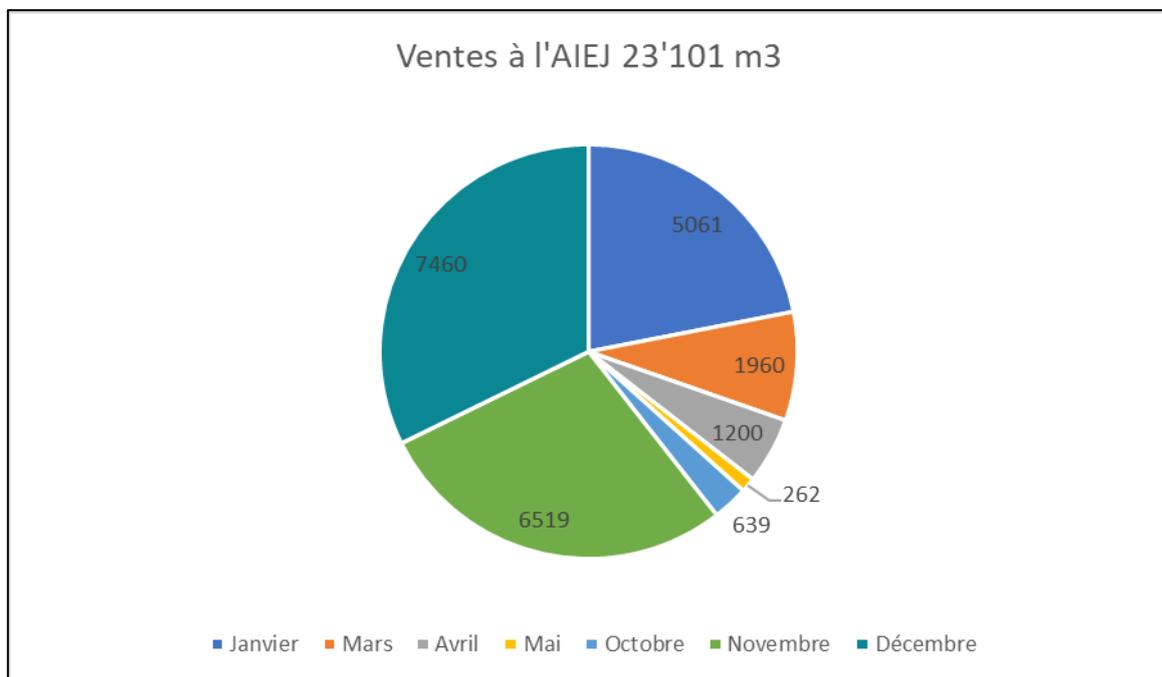
Ce tableau montre une augmentation de la consommation à partir du mois d'avril pour redescendre à partir du mois d'octobre. Juin, juillet et août sont les mois de grandes consommations. **La moyenne par mois est de 15'636 m<sup>3</sup>.**



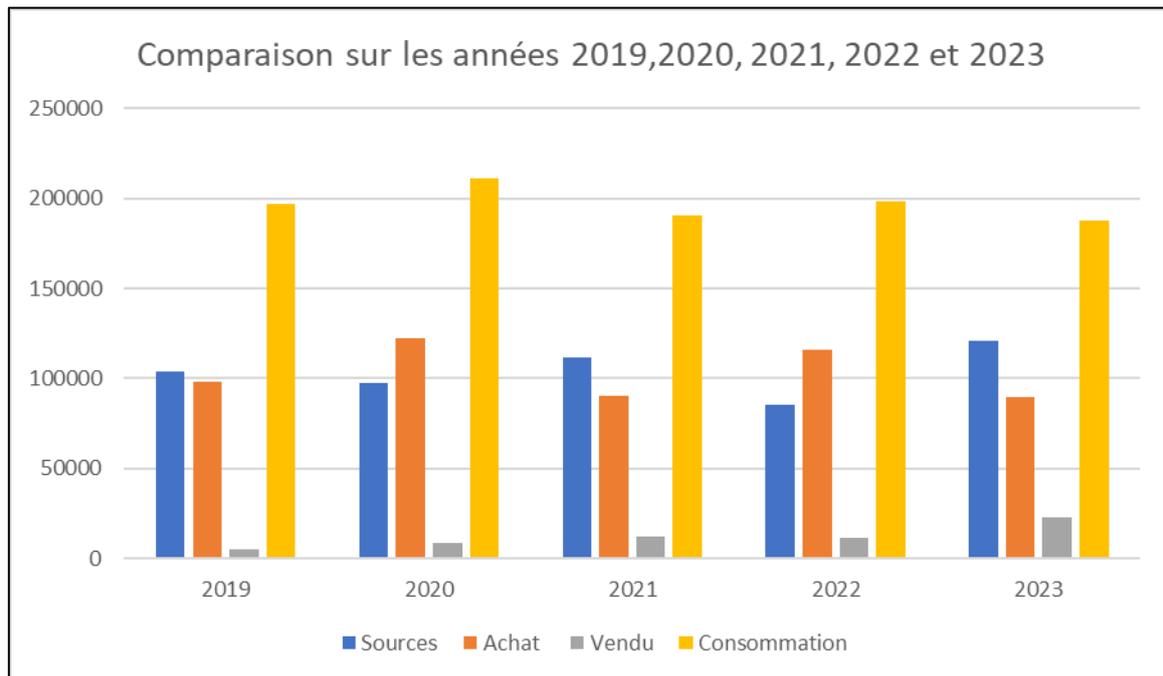
L'achat à l'AIEJ est inférieur au budget compte 810.3121. Le tableau suivant démontre notre dépendance à l'AIEJ, tous les mois de l'année.



Les ventes à l'AIEJ sont importantes. Tous nos surplus ont pu être valorisés par l'association, le résultat se retrouve au compte 810.4351.



La comparaison montre que la production des sources 2023 est supérieure aux autres années. L'achat 2023 est comparable à celui de 2021. Les ventes à l'AIEJ ont augmenté. La consommation est en légère diminution.



### Comptes 2023

Les comptes 2023 du Service des eaux, sont équilibrés puisque ce compte doit tourner de lui-même. Cela nous permet d'attribuer une somme de CHF 5'401.17 à la « Provision Eau », compte 810.3813, alors qu'un prélèvement à provision était prévu au budget, compte 810.4813.

Ceci est dû à une diminution des amortissements concernant deux préavis. Le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Les Carboles » (préavis n° 7-2020) et le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit Route de Moudon-Moille Derrey (préavis n° 6-2021). Les comptes de ces travaux ont été bouclés en 2023, leurs amortissements débuteront en 2024.

La pose de compteur à distance provoque une diminution des frais de personnel, compte 810.3901. Ce travail est effectué par l'employé du Service des eaux. Les imputations internes correspondent aux heures des employés de la voirie qui effectuent des travaux pour le Service des eaux.

Les imputations internes du personnel administratif, compte 810.3903, ont également été chiffrées en rapport des heures effectuées pour le service et non d'un forfait.

Les ventes d'eau, compte 810.4350, ont été largement inférieures au budget ainsi qu'aux comptes 2022 et 2021. En contrepartie les achats, comptes 810.3121, sont également inférieurs. Par conséquent, les budgets devront être établis avec prudence.

Les ventes d'eau aux Communes, compte 810.4351, ont été plus importantes, principalement à l'AIEJ (voir tableau vente d'eau à l'AIEJ).

En 2023, les fuites détectées sur notre réseau d'eau potable sont au nombre de 10. Ce sont 5 sur les conduites communales et 5 sur les privées.

Réseau communal

|            |                    |                            |             |
|------------|--------------------|----------------------------|-------------|
| 01.02.2023 | Rte de l'Industrie | Vanne de prise défectueuse | Fonte Ø 150 |
| 08.02.2023 | Chercotte          | Perforation                | Fonte Ø 50  |
| 25.03.2023 | Pension de Gourze  | Perforation                | Fonte Ø 60  |
| 01.07.2023 | Grange Neuve       | Perforation                | Fonte Ø 100 |
| 17.10.2023 | Ch. de la Sapelle  | Perforation                | Fonte Ø 150 |

Réseau privé

Les fuites sur les réseaux privés sont cinq perforations et une due au gel. Elles ont été réparées rapidement par les propriétaires.

Préavis n° 10-2022 – Conduite « La Murisette »

Suite à l'acceptation par le Conseil communal, les soumissions ont été lancées et les mandats accordés aux entreprises. Les travaux sont terminés, le boucllement des comptes est le suivant : crédit accordé par le conseil communal, CHF 424'048.00. Montant dépensé, CHF 201'481.55, soit une différence de CHF 222'566.45.

Cette différence s'explique par les points suivants : les travaux d'appareillage et de génie civil se sont déroulés dans d'excellentes conditions, notamment pendant la période sèche. La présence de rocher initialement prévues dans certains secteurs ne s'est finalement pas avérée lors de l'exécution. Les soumissions présentant des prix très favorables par rapport au devis ont été respectées. La part de divers et imprévus de 10% n'a pas été entamée. L'ECA nous a versé une subvention de CHF 84'022.00.



Image Préavis n° 10-2022



Image Préavis n° 6-2021

Préavis n° 6-2021 – Conduite « Route de Moudon – La Moille Derrey »

Nous avons reçu le rapport final des comptes de ces travaux. Crédit accordé par le Conseil communal CHF 801'067.00. Montant dépensé CHF 448'005.30, soit une différence de CHF 353'061.70.

Cette différence s'explique par les points suivants : la fouille a traversé les parcelles n° 633 et 853 au lieu-dit « Le Marais ». Cet endroit est connu comme terrain difficile gorgé d'eau. Des réserves étaient prévues. La sécheresse de 2022 a néanmoins permis de passer ce cap sans aucun problème. La part de divers et imprévus de 10% n'a pas été entamée. L'ECA nous a versé une subvention de CHF 177'380.00.

Préavis n° 1-2023 – Conduite « En Bourloud et Pra Lovat »

Suite à l'acceptation par le Conseil communal, les soumissions ont été lancées et les mandats accordés aux entreprises.



Image Préavis n° 1-2023

**Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)**

Le conseil intercommunal est composé de 31 délégués des 8 Communes et une association membres. Le nombre de délégués pour la Commune de Forel (Lavaux) est de 5 (1 Municipal et 4 Conseillers communaux).

Le Comité directeur est composé d'un représentant par identité membre, choisi et proposé par chaque Municipalité ou Comité directeur parmi ses membres. Les représentants au 1er janvier 2023 sont :

| <b>Communes</b>                    | <b>Représentants</b>    |                |
|------------------------------------|-------------------------|----------------|
| Forel (Lavaux)                     | Jean-Marc Genton        | Président      |
| Ropraz                             | Stéphane Porchet        | Vice-Président |
| Corcelles-le-Jorat                 | Benjamin Borlat         | Membre         |
| Bourg-en-Lavaux                    | Jean-Christophe Schwaab | Membre         |
| Jorat-Mézières                     | Michel Rochat           | Membre         |
| Montpreveyres                      | Claude Kung             | Membre         |
| Vucherens                          | Urbain Cherpillod       | Membre         |
| Vulliens                           | Gary Cherpillod         | Membre         |
| AISFE (Servion, Ferlens, Essertes) | Olivier Auberson        | Membre         |

Le comité de direction est complété dans le cadre de ses tâches administratives par :

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Maud Pfister    | Secrétaire |
| Serge Delessert | Boursier   |

Les surveillants du réseau sont :

|   |
|---|
| Daniel Dewarrat (jusqu'au 30 novembre 2023) |
| Didier Aguet                                |
| Jean-Marc Genton (à partir du 1er décembre) |

L'assemblée intercommunale, organe législatif, s'est déterminée sur les 2 préavis suivants :

**N° Objets**

01/2023 Comptes de l'AIEJ pour l'année 2022

02/2023 Budget de l'AIEJ pour l'année 2024

Les 2 objets ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée des délégués

## 9. Conclusions

Au terme du Rapport de la Municipalité au Conseil communal de Forel (Lavaux) sur sa gestion communale durant l'année 2023, nous y présentons et relatons les décisions, travaux et projets du Collège exécutif, de l'Administration, de la Bourse et des quatre Services communaux. Ce document ne peut bien évidemment pas retracer en détail toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Commune, c'est pourquoi la Municipalité se tient à disposition pour tout complément d'information.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs et toutes les personnes qui œuvrent au service de Forel (Lavaux) et au bien-être de la population.

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Municipal responsable : M. Bernard Perret, Syndic.